

RÉUNION DU 12 JANVIER 2016

L'an deux mille seize et le onze janvier à dix neuf heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Mme PELLET Marie-José**, Maire.

Date de la convocation : 04 Janvier 2016

Date d'affichage de la convocation : 04 Janvier 2016

Présents :

M. BOISSIER Éric, M. BOURREL Christian, M. FOURNIER Claude, Mme FROMENT Valérie, Mme MALIGORNE Karine, M. MARTINEZ José, Mme MAZEL Marianne, M. NEGRE Éric, Mme PELLET Marie-José, Mme SAUVELET Jacqueline, Mme VEYRET Marie-José, Mme VOEUX-MONIN Béatrice.

Absents excusés :

Mme LE BOULCH Ingrid (procuration Mme VEYRET Marie-José)
M. ROUSSEL Guillaume (procuration Mme PELLET Marie-José)
M. TRENQUIER Vladimir (procuration M. MARTINEZ José)

Secrétaire de séance :

Mme MALIGORNE Karine

N°01/2016 – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1ER DECEMBRE 2015

Madame le Maire donne lecture du procès verbal de la séance du conseil municipal du 1er Décembre 2015 puis il est demandé au Conseil Municipal, d'approuver celui-ci.

M. BOISSIER et Mme MAZEL s'interrogent sur la légalité de la délibération n°10/2015 « Suspension provisoire de toutes nouvelles demandes de permis de construire nécessitant un raccordement à l'assainissement collectif ».

Selon eux, c'est au préfet ou au Maire de prendre une décision sur cette question et non au Conseil Municipal par délibération.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal passe au vote.

Vote : OUI : 11 voix

CONTRE : 4 voix (BOISSIER Eric, BOURREL Christian, MARTINEZ José, MAZEL Marianne)

N°02/2016 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JANVIER 2016

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour de cette séance :

- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 01 Décembre 2015
- Adoption de l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal du 12 Janvier 2016
- Subventions DETR 2016 « réhabilitation des réseaux de collecte des eaux usées »
- Subventions Amendes de Police 2016

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal passe au vote.

Vote : Oui à l'unanimité

N°03/2016 – SUBVENTIONS DETR 2016 « REHABILITATION DES RESEAUX DE COLLECTE DES EAUX USEES »

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal le projet global d'assainissement de la commune et les travaux liés issus du Schéma Directeur d'Assainissement. Elle explique notamment les travaux de réhabilitation du réseau de collecte d'assainissement existant qui présentent des défauts ponctuels (cassures, etc.) et dont certains doivent être traités prioritairement car ils génèrent des pénétrations importantes d'eaux parasites dans le réseau d'assainissement.

Mme le Maire indique que les travaux de réhabilitation ont fait l'objet de précédentes demandes de subventions sur la base d'Avant-projets déposés en 2012 et 2013. Des subventions ont déjà été allouées à la commune. Les travaux interviendront au 1^{er} semestre 2016 avec un démarrage au 1^{er} trimestre.

Mme le Maire précise que le Département et l'Agence de l'Eau ont accordé les subventions suivantes :

Date d'attribution	Montant subventionnable HT	Taux	Agence de l'Eau	Département
14 mars 2013	56 480 €	60%	16 944,00 €	16 944,00 €
11 juillet 2013	155 320 €	40%	31 064,00 €	31 064,00 €
TOTAL			48 008,00 €	48 008,00 €
			96 016,00 €	

Madame le Maire précise que ces travaux seront menés conjointement avec des travaux de rénovation du réseau d'eau potable Route d'Aujargues et Rue du Moulin à Huile, dont le maître d'ouvrage est le SIAEP de Villevieille et indique qu'une convention sera établie avec le SIAEP de Villevieille à cet effet.

Madame le Maire, président la séance du Conseil :

- >rappelle le déroulement des études, ainsi que le dossier spécifique de réhabilitation du réseau de collecte d'assainissement en phase PROJET établi par le CEREG,
- >précise que la dépense globale (225 000 € HT) du projet détaillée dans le dossier en phase Projet, doit être approuvée par le Conseil municipal préalablement à toute démarche,
- >propose au Conseil de solliciter de la part de l'État (au titre de la DETR), l'attribution d'aides en vue du financement de l'opération et de dire que la part complémentaire incombant à la commune fera l'objet d'inscriptions budgétaires appropriées,
- >précise le plan de financement de l'opération sur cette base :

Montant de l'opération HT	Subventions escomptées			Subventions	Part incombant à la commune
	État (DETR)	Agence de l'Eau	Département	TOTAL	
225 000 €	83 984,00 €	48 008,00 €	48 008,00 €	180 000,00 €	45 000,00 €
100%	37,3% (< 40%)	21,3%	21,3%	80%	20%